

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 octobre 2022

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER
Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Petra LAURAIN - Mme Nicole DELAVILLE
Mme Agnès JEANMICHEL - M. Patrick ALBERTOLI - M. Christophe
DEMARQUE

Excusés :

Mme Sylvie PALUMBO

M. Régis BELGERI pouvoir à M. Yves DESVERNES

Mme Yasmine AKSU pouvoir Mme Nicole DELAVILLE

M. Thibault HEINTZ pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER

Absents :

M. Pascal FERRARD

M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 21 octobre 2022

Début du conseil : 20 h

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1 - Lotissement Hexagone : vente parcelle

2 - Lotissement Hexagone : vente sentier piétonnier

3 - SDANC : avis sur demandes d'adhésions et retrait

4 - S.D.E.V : travaux enfouissement des réseaux secs – Place de l'Abattoir

5 - S.D.E.V : Convention d'occupation du domaine public - borne recharge
véhicules

6 - Eclairage public : horaires de coupure

7 - Votes de crédits : budget Commune et budget eau

8 - Provisions : budgets Commune, eau et assainissement

9 - Salle André POIROT : frais de fonctionnement - mise à disposition aux
associations SIEL BLEU et ASTUCE

10 - Projet tiers lieu : emploi - recrutement d'un Volontaire Territorial de
l'Administration

- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- motion sur les finances locales ;

- subvention aux JSP.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022, Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – Lotissement Hexagone : vente parcelle (délibération n° 2022.10.28/01)

Monsieur DESVERNES indique que dans leur courrier du 17 octobre 2022 Mr et Mme THOMAS demeurant à Jésonville désirent acquérir la parcelle A 622 au lotissement l'Hexagone, place des Lilas.

Le Conseil à l'unanimité décide de vendre cette parcelle aux intéressés au prix de 12 € le m².

2 - Lotissement Hexagone : vente sentier piétonnier (délibération n° 2022.10.28/02)

Lors du conseil municipal du 30 septembre dernier il a été décidé de vendre le sentier piétonnier au lotissement l'Hexagone à Monsieur Ravon à 6 € le m².

Or, sur la délibération n° 2022.09.30/07 le prix du m² n'y figure pas.

A l'unanimité, le Conseil confirme ce tarif.

3 - SDANC : avis sur demandes d'adhésions et retrait (délibération n° 2022.10.28/03)

Dans sa séance du 11 octobre les membres du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non-Collectif ont validé les demandes d'adhésion et de retrait suivantes :

Adhésions :

- commune de Gérardmer, du syndicat des Eaux de Froidefontaine : Longchamp sous Chatenois et Darney aux Chênes ;
- communes de Gérardmer, Attigny, Dommartin les Remiremont, Tilleux pour la compétence "réhabilitation" ;
- communes d'Attigny, Gérardmer, Dommartin les Remiremont, Frain pour la compétence "entretien" :

Retrait : (nouvelle demande)

- Le SIEACR des Côtes et de la Ruppe : refus par la préfecture car le nombre de délibérations des communes membres n'était pas suffisant lors de la demande de mars 2022, ce retrait ne pouvait être pris en compte, car la majorité requise n'avait pas été obtenue.

Le Conseil quant à lui, avait donné son accord en séance du 25 mars 2022.

A l'unanimité, les Conseillers confirment les propositions du Comité ci-dessus désigné.

4 - S.D.E.V : travaux enfouissement des réseaux secs – Place de l'Abattoir

(délibération n° 2022.10.28/04)

Monsieur DESVERNES présente le devis d'enfouissement des réseaux secs (réseau éclairage public) avec pose de luminaires et de candélabres, place de l'abattoir.

Cet avant-projet s'élève à 78.300,00 € TTC. Les travaux sont susceptibles de bénéficier de subventions. La participation communale pour ce type de projet s'élève à 70 % du montant HT moins les aides attribuées au SDEV soit un montant estimé à 32.584.99 €

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation des ces travaux.

5 - S.D.E.V : Convention d'occupation du domaine public - borne recharge véhicules (délibération n° 2022.10.28/05)

Monsieur le Maire indique que la borne pour les recharges des véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables, installée par le SDEV sur le champ de foire, est opérationnelle.

Afin de finaliser ce partenariat, il y a lieu de passer une convention d'occupation du domaine public à titre gracieux pour une période initiale de 15 ans avec cet organisme.

A l'unanimité le Conseil donne son accord.

6 - Eclairage public : horaires de coupure (délibération n° 2022.10.28/06)

Afin de réduire le coût des consommations d'énergie il serait bon de réfléchir sur la durée de l'éclairage public. Il est proposé une coupure à 22 h au lieu de 24 h.

Après concertation, les membres du Conseil, 7 pour et 4 contre, décident d'appliquer ce nouvel horaire dès que possible.

7 - Votes de crédits : budget Commune et budget eau (délibération n° 2022.10.28/07 – délibération n° 2022.10.28/07.1)

Budget eau :

- achat d'une sonde à la station de traitement 1.109,23 € : vote au compte 2156 opération 64 : 1.110,00 € par prélèvement au compte 2158 opération 66 branchement plomb.

Budget commune :

- achat de divers panneaux de signalisation 600,00 € : vote au compte 21578 opération 351 600,00 € par prélèvement au compte 23113 opération 411 travaux église.

Les Conseillers, à l'unanimité acceptent ces propositions.

8 - Provisions : budgets Commune, eau et assainissement (délibérations n° 2022.10.28/08 – délibération n° 2022.10.28/08.01 – délibération n° 2022.10.28/02)

Le comptable nous demande de voter des provisions pour créances douteuses sur 3 des budgets de la commune afin de mandater des recettes déclarées irrécouvrables.

Ces provisions se calculent en taux forfaitaires de dépréciation suivant l'ancienneté de la créance :

- budget commune : 15 % années N-2 et antérieures : 507,00 € sur 3.382,57 € d'impayés (2000 à 2019) ;

- budget eau : 15 % années N-2 et antérieures : 4.198,00 € sur 27.971,56 € d'impayés (1997 à 2020) ;

- budget assainissement : 15 % années N-2 et antérieures : 1.686,00 € sur 11.243,37 € d'impayés (1999 à 2020) ;

A l'unanimité, le conseil opte pour ces provisions.

9 - Salle André POIROT : frais de fonctionnement - mise à disposition aux associations SIEL BLEU et ASTUCE (délibération n° 2022.10.28/09 – délibération n° 2022.10.28/09.01)

La salle POIROT est mise à la disposition de deux associations extérieures pendant plusieurs mois (1 fois par semaine, le matin, à SIEL BLEU et le 3^{ème} samedi du mois, le matin, pour ASTUCE).

Lors de la séance du Conseil du 26 août il a été décidé de demander un forfait de 150,00 € à SIEL BLEU pour participation aux charges et dans la séance du 30 septembre un montant de 75 € à ASTUCE. Sur les délibérations concernées la mention location ferme figure. Elle sera remplacée par "mise à disposition".

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

10 - Projet tiers lieu : emploi - recrutement d'un volontaire Territorial de l'Administration (délibération n° 2022.10.28/10 – délibération n° 2022.10.28/10.01 – délibération n° 2022.10.28/10.02)

Monsieur le Maire rappelle que l'action n° 5 dans le programme de la revitalisation du bourg-centre – petite ville de demain préconisait la création d'un espace Tiers Lieu.

Une partie des locaux du bâtiment situé au 43 rue de la République étant devenue disponible par le transfert de la COM COM rue Stanislas, il est donc envisagé de l'installer dans cet espace mis à disposition pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Les charges au fonctionnement seront partagées entre la Com Com et la commune au prorata de la surface occupée.

Il est prévu :

- 1 salle de réunion – bibliothèque et deux bureaux
- 1 cour extérieure accès par le porche
- la salle de restauration située au niveau n-1
- 2 bureaux au rez-de-chaussée, côté cour.

Ces locaux seront donc proposés aux habitants de Darney mais aussi à ceux des villages alentours.

Ils y trouveront :

- la maison de France Services, favorisant l'accès aux services publics déjà en place dans le bâtiment ;
- un espace d'accueil et d'information/exposition faire connaître les activités associatives locales et le savoir faire des artisans locaux ;
- un espace culturel, composé d'une bibliothèque municipale et du musée numérique ;
- des espaces de télétravail, destinés à accueillir des télétravailleurs locaux ;
- un espace de convivialité avec ateliers de cuisine.

C'est pourquoi il est envisagé de créer un emploi d'animateur à 35 h, dans le cadre de Volontariat Territorial de l'Administration (VTA), Parcours Emploi Compétences (PEC), il sera mutualisé avec France-Services.

Cet animateur aura pour mission, entre autres :

- d'assurer l'accueil des publics entrant dans le Tiers Lieu : accès aux loisirs, formations, services, recherche de lien social ;
 - de coordonner l'occupation des différents espaces disponibles ;
 - de proposer des actions (animations, ateliers, formations, événements....)
- etc.....

Après débats, c'est par 10 pour et 1 abstention que le conseil accepte cette proposition.

11 - Motion sur les finances locales (délibération n° 2022.10.28/11)

Monsieur Desvernes présente une motion sur les finances locales de l'association des Maires de France qui sera présentée en haut lieu afin d'alerter les pouvoirs publics sur les difficultés que vont rencontrer les communes et les intercommunalités face aux coûts de l'énergie qui fragilisent l'équilibre des budgets, la capacité d'investissement et le maintien de l'offre de services répondant aux attentes des habitants.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à cette motion

12 – Subvention à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers (délibération n° 2022.10.285/12)

Le sergent J.B FRESSE, président délégué des JSP nous indique que 3 jeunes darnéens suivent une formation qui leur permettra d'intégrer le centre d'incendie et de secours.

Il nous demande de participer aux frais d'équipement dont des tenues de sport à l'effigie de la section.

A noter qu'une subvention de 500 € leur a été attribuée en début d'année. A l'unanimité, il est octroyé un montant de 150,00 €.

Informations et questions diverses :

- **Monsieur le Préfet** Yves Séguin, après 2 années passées dans les Vosges, quitte le département pour la Saône et Loire ;
- **camping** suite... la propriétaire nous signale qu'elle a demandé à une entreprise d'assurer le débroussaillage du site afin de venir visiter avec un acquéreur potentiel ! ;
- **vigilance** sécheresse allégée ;
- **réponse** du Cabinet TerrAgree qui nous avait proposé l'acquisition d'une parcelle boisée près de Darney : elle se situait en direction de Monthureux sur Saône, composée de feuillus tendres (bouleaux) celle-ci a trouvé acquéreur ;

- **Un centre de "bien être"** est installé rue de la République (ancienne maison Pruneaux). Il est à la recherche d'associé ;

Point sur les travaux en cours :

- Abattoirs : visite des locaux le 19 octobre, la toiture de l'abri extérieur a été démontée le 21 octobre pour traitement de l'amiante. L'entreprise Fumasoli devrait intervenir la semaine prochaine ;
- Rue de la République : mise au point des dossiers de consultations des entreprises avec le Département jeudi 13 octobre. Réfection des ouvrages début janvier 2023 pour 4 mois de travaux avec une déviation PL, circulation alternée pour les autres véhicules. Essai des feux tricolores du 7 au 21 novembre. Réaménagement par la commune en mai pour 5 mois de travaux.
- Les restos du Cœur seront délocalisés à la salle Poirot en Mars 2023 durant plusieurs mois (site actuel inaccessible pendant les travaux)

- **Maisons Ragué et Briot** : intervention du géomètre : restitution de l'étude de faisabilité le 12 octobre ;

- **la Restitution** le 24 novembre à 20 h du programme "FODEX" : avancée de la démarche de labellisation "Darney-la Vôge – forêt d'exception ;

- **adressage postal** : les réunions de la commission se poursuivent ;

- **personnel** : Claire, notre comptable nous quitte le 1^{er} décembre. Un appel à candidatures par le biais du Centre de Gestion a été déposé ainsi que pour un poste au service technique suite au départ d'Alexandre ;

- **la mairie** sera fermée le lundi 31 octobre 2022 ;

- **mise à disposition** de la sono pour les associations à la salle des fêtes : avis défavorable.

- sculpture sur le cèdre : il faudra attendre 2023 car il est possible d'obtenir une subvention.

Dates :

- prochaine réunion adressage postal le mercredi 2 novembre à 14 h

- vendredi 4 novembre à 17 h 30, inauguration de la nouvelle maison de la presse-relais poste ;

- samedi 5 novembre 11 h : inauguration de l'espace dédié à Mr Claude Lagarde rue Jules ferry ;

- mardi 8 novembre : réunion de chantier aux anciens abattoirs ;

- vendredi 11 novembre : cérémonie commémorative ;

- restitution audit de l'adressage avec Mr Fleurance le 15 novembre ;

- le 23 novembre : visite du parlement européen ;

- station traitement de l'eau: visite sur site à 10 h le 29 novembre avec Véolia.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

Darney, le 28 octobre 2022

La secrétaire de séance,
N. DELAVILLE



Y. DESVERNES

